

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

---

### MARCHÉ PUBLIC N° 12-14-DREV-NFI

#### « MARCHÉ ETUDE SUR LES MECANISMES INTERNAUTES DE SOUTIEN AUX ŒUVRES ET CREATION DE VALEUR »

Caractéristiques du marché :

- Durée : 10 mois
- 

#### **Pouvoir adjudicateur**

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi)  
4, rue du Texel, 75014 PARIS

#### **Représentant du pouvoir adjudicateur**

Le Secrétaire Général de l'Hadopi  
Monsieur Eric Walter

#### **Modalités de la consultation**

Procédure ouverte non formalisée en application des articles 10 et 43 du décret n° 2005-1742 du 30  
décembre 2005

## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Présentation et objet du marché.....</b>	<b>1</b>
1.1.	Présentation générale de l'étude, lots 1 et 2 .....	1
1.2.	Présentation détaillée du lot 1 : étude économique.....	1
1.2.1.	Objet du lot 1 – étude économique .....	1
1.2.2.	Objectifs du lot 1 – étude économique .....	2
1.3.	Présentation détaillée du lot 2 : étude qualitative.....	2
1.3.1.	Objet du lot 2 – étude qualitative .....	2
1.3.2.	Objectifs du lot 2 – étude qualitative .....	3
<b>2.</b>	<b>Conditions de réalisation de l'étude, prestations attendues et livrables pour le lot 1 – étude économique</b>	<b>3</b>
2.1.	Principales caractéristiques et modalités de mise en œuvre de l'étude .....	3
2.2.	Prestations attendues .....	4
2.3.	Description des livrables attendus (compris dans le forfait) : .....	4
<b>3.</b>	<b>Conditions de réalisation de l'étude, prestations attendues et livrables pour le lot 2 – étude qualitative</b>	<b>5</b>
3.1.	Principales caractéristiques et modalités de mise en œuvre de l'étude .....	5
3.2.	Prestations attendues .....	6
3.3.	Livrables attendus .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>4.</b>	<b>Indépendance du Titulaire.....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>Durée du marché.....</b>	<b>7</b>
<b>6.</b>	<b>Calendrier et délais de réalisation des prestations.....</b>	<b>7</b>
<b>7.</b>	<b>Suivi et contrôle de l'étude.....</b>	<b>8</b>
7.1.	Suivi .....	8
7.2.	Contrôle.....	8
<b>8.</b>	<b>Utilisation des livrables et des sources bibliographiques de l'étude.....</b>	<b>8</b>
<b>9.</b>	<b>Modalités de vérification des livrables.....</b>	<b>9</b>
<b>10.</b>	<b>Obligations du Titulaire .....</b>	<b>9</b>
10.1.	Obligations générales.....	9
10.2.	Dispositions liées aux données à caractère personnel.....	10
10.3.	Information et conseil .....	10
<b>11.</b>	<b>Prestations complémentaires (bons de commandes) .....</b>	<b>10</b>
<b>12.</b>	<b>Modalités de règlement .....</b>	<b>11</b>
12.1.	Conditions et délais de paiement.....	11
12.2.	Intérêts moratoires .....	11
12.3.	Facturation des prestations.....	12
<b>13.</b>	<b>Prix – Montant .....</b>	<b>12</b>
<b>14.</b>	<b>Réfaction.....</b>	<b>12</b>
<b>15.</b>	<b>Pénalités .....</b>	<b>13</b>
<b>16.</b>	<b>Confidentialité .....</b>	<b>13</b>
16.1.	Dispositions générales.....	13
16.2.	Confidentialité des livrables .....	14
<b>17.</b>	<b>Assurances.....</b>	<b>14</b>
<b>18.</b>	<b>Propriété intellectuelle.....</b>	<b>14</b>
<b>19.</b>	<b>Responsabilité.....</b>	<b>15</b>
<b>20.</b>	<b>Nantissement de créance .....</b>	<b>15</b>
<b>21.</b>	<b>Transfert d'activité .....</b>	<b>15</b>
<b>22.</b>	<b>Sous-traitance .....</b>	<b>16</b>
<b>23.</b>	<b>Litiges.....</b>	<b>16</b>
<b>24.</b>	<b>Résiliation .....</b>	<b>16</b>
<b>25.</b>	<b>Dérogations .....</b>	<b>16</b>

# **1. Présentation et objet du marché**

## ***1.1. Présentation générale de l'étude, lots 1 et 2***

S'inscrivant dans le cadre de la mission d'observation de l'Hadopi, le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude sur les mécanismes de soutien à la création mis en œuvre par les internautes, leur impact économique et les conséquences en termes de perception de la valeur pour un artiste et une œuvre à l'heure de l'économie numérique. Il s'agira en particulier d'étudier les différents modes de recommandation et de prescription impliquant les internautes et les pratiques de contribution directe à la création telles que le financement participatif ou « crowdfunding ».

Si les biens culturels dématérialisés sont consommés de manière gratuite<sup>1</sup> et notamment illicite, en particulier par les 15-24 et 25-39 ans<sup>2</sup>, l'une des principales motivations à consommer de façon licite reste, pour l'ensemble des internautes, le respect pour les créateurs. Plus marquant, pour les internautes ayant une consommation illicite, le soutien de jeunes créateurs apparaît comme un facteur de motivation déterminant pour une consommation licite<sup>3</sup>. La capacité d'un artiste à se créer une communauté en ligne et à susciter un relais de son œuvre via les réseaux sociaux semble d'ailleurs être devenue une clé de la valorisation de son œuvre.

Par ailleurs, 6% des internautes français de 15 ans et plus ont déclaré avoir déjà financé un projet culturel sur une plateforme de crowdfunding. Ce chiffre est supérieur chez les 15-24 ans (11%) et les 25-39 ans (9%)<sup>4</sup>.

Dès lors et à partir de ce constat, l'étude s'attachera à développer, en deux volets complémentaires (l'un économique et l'autre axé usages, correspondant chacun à un lot du présent marché) mais dont le traitement sera indépendant l'un de l'autre, une analyse des mécanismes de soutien à la création et de prescription par les internautes, et ses incidences pour la valorisation de la création, la perception de la valeur de la création artistique et la consommation d'œuvres culturelles dématérialisées.

## ***1.2. Présentation détaillée du lot 1 : étude économique***

### **1.2.1. Objet du lot 1 – étude économique**

Le présent lot a pour objectif la réalisation d'une étude économique sur les mécanismes de soutien à la création et de prescription développés en ligne entre internautes et rendus possibles par l'essor du web dit social.

Tweets/followers, « likes » ou autres commentaires et partages de liens sur Facebook, chaînes et vues sur YouTube, projets de financement participatifs permettent de fédérer une communauté e-influenceurs. Cela conduit à s'interroger sur les différents modèles économiques qui tentent de valoriser ces audiences et leur niveau de rentabilité.

Après avoir dressé un état des lieux de l'écosystème de ces nouveaux outils, l'étude économique s'attachera à étudier s'ils permettent aux différents acteurs (artistes, plateformes, autres intermédiaires...) de créer de la valeur autour de ces projets et à en chiffrer le montant à partir d'exemples de projets culturels ayant mobilisé les internautes.

---

<sup>1</sup> Mode de consommation prédominant en dématérialisé quelle que soit la catégorie de bien culturelle selon le dernier baromètre Usage n°5 (BU5) Hadopi (DREV) – Mai 2014

<sup>2</sup> Tranches d'âge déclarant les plus forts taux d'usages illicites. Ibid.

<sup>3</sup> Baromètre Usage n°5 (BU5) Hadopi (DREV) – Mai 2014

<sup>4</sup> Selon l'étude Hadopi (DREV) « Pratiques sur Internet et dépenses culturelles » - juin 2014, <http://www.hadopi.fr/observation/publications/pratiques-sur-internet-et-depenses-culturelles>  
Voir également les données publiées par Financement Participatif France : <http://financeparticipative.org/barometres/1er-semester-2014/>

Le champ de l'étude économique inclue les différents modes de recommandation et de prescription impliquant les internautes (via Facebook, Twitter, Youtube...) et les pratiques de contribution directe à la création telles que le financement participatif ou « crowdfunding ».

Elle concerne principalement la musique, les films, les séries TV.

### **1.2.2. Objectifs du lot 1 – étude économique**

**Le volet économique de l'étude** devra répondre aux objectifs suivants :

- Faire le point sur l'évolution et la nature des différents revenus générés par les canaux de production et de diffusion des industries culturelles (notamment les industries de la musique, du cinéma, et de l'audiovisuel) ;
- Recenser les nouveaux mécanismes de soutien et/ou d'exploitation de la création artistique s'appuyant sur les internautes (financement participatif, diffusion via les UGC...), les modèles économiques clés, leur régime fiscal et leur cadre juridique, estimer leur poids au sein des industries culturelles et leurs perspectives de croissance. Des comparaisons internationales pourront en l'espèce être établies ;
- Identifier les facteurs clés de réussite (en fonction de la nature du projet, de l'œuvre, du secteur...) de ces systèmes permettant l'adhésion d'une audience large ; et, à l'inverse, déterminer quels peuvent être les freins à leur développement ;
- Mesurer la valeur créée, à partir de cas d'espèces illustrant l'appropriation d'un projet par le public : déterminer les gains financiers générés de cette manière, la nature et la répartition de ces gains dans la chaîne de valeur, ainsi que le niveau de rentabilité global de ces modèles économiques ;
- Evaluer dans quelle mesure ces modèles économiques peuvent constituer un levier de croissance de l'offre légale.

### **1.3. Présentation détaillée du lot 2 : étude qualitative**

#### **1.3.1. Objet du lot 2 – étude qualitative**

Le présent lot a pour objet la réalisation d'une étude qualitative sur les pratiques de soutien aux projets de création par les internautes, à travers notamment les mécanismes de recommandation et de prescription en ligne d'une part, et les pratiques en ligne de contribution directe à la création telles que le financement participatif ou « crowdfunding » d'autre part. Il s'agira ainsi d'explorer les divers usages en ligne par lesquels l'internaute manifeste son intérêt et son soutien pour une œuvre ou un artiste cherchant à se faire connaître.

On s'intéressera en particulier :

- Aux différents mécanismes de recommandation via les réseaux sociaux généralistes (notamment Facebook et Twitter, via les « likes », commentaires sur les pages ou comptes des artistes, posts pour faire connaître un artiste et son œuvre, partage de playlists...) ;
- Aux pratiques sociales (commentaires, partage, etc.) sur les sites de partage communautaires ou plus orientés œuvres culturelles (par exemple : SoundCloud, Youtube, Dailymotion, Vimeo, Vube...) ;
- Au financement participatif ou « crowdfunding » pour la musique et le cinéma/ audiovisuel, qui permet à un internaute de participer directement au financement d'une œuvre (via des

plateformes telles que Kiss Kiss Bank Bank, MyMajorCompany, Movies Angels, Touscoprod, ou encore Ulule...);

- Eventuellement, aux autres modes de soutien/ financement en ligne à une œuvre ou un artiste via des sites tels que Octo, Zikpot etc.

NB : la liste de sites et types de plateformes présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et pourra être modifiée/ complétée notamment en fonction des cas d'études considérés dans le volet économique de ce marché et qui seront transmis par l'Hadopi au titulaire du lot 2.

Il s'agira d'étudier dans le cadre de ce marché à la fois le cas d'artistes en devenir, encore relativement peu connus, et le cas d'artistes déjà installés.

Cette étude se concentrera en priorité sur la musique, les films et séries TV. On s'intéressera ici prioritairement aux pratiques licites.

### **1.3.2.Objectifs du lot 2 – étude qualitative**

Dans le détail, l'étude devra notamment répondre aux objectifs suivants :

- Etudier et comprendre les différents mécanismes de soutien aux œuvres en ligne et de recommandation, en distinguant notamment les pratiques qui concernent :
  - les réseaux sociaux généralistes ou plus orientés culture : explorer les pratiques telles que le « like », partage de liens, posts pour recommander un artiste ou une œuvre, commentaires et appréciations sur les pages Facebook ou les comptes Twitter d'artistes par exemple, partage de playlist ; et comprendre comment se crée le succès en ligne autour d'un artiste ou d'une œuvre ;
  - les plateformes de crowdfunding et autres types de sites de financement participatifs pour la musique, les films et les séries TV : comment s'effectue le choix du financement de l'œuvre ou de l'artiste, sur quelle plateforme, selon quels critères, quelle œuvre, pour quel montant, avec quelles attentes en retour.
- Pour chaque type de plateforme/ pratique,
  - cerner les profils des internautes concernés (chercheurs de talents encore peu connus vs logiques plus grand publics par exemple)
  - comprendre les logiques et motivations qui correspondent à ces pratiques : souhait de valoriser un artiste ou une œuvre en particulier, enjeux de sociabilité (besoin de s'associer à certains goûts partagés par son entourage etc.), stratégies éventuellement employées dans le choix des artistes/ œuvres, etc.
  - évaluer le niveau d'implication des internautes par rapport à ces pratiques
- Evaluer l'impact de ces pratiques sur la consommation et la perception des œuvres dématérialisées (musique, films et séries TV) :
  - dans quelle mesure ont-elles un rôle de prescription pour l'internaute et son entourage ? Cela change-t-il leur mode de consommation (consommation via tel ou tel canal, intermédiaires, etc.) ?
  - quel impact sur la perception de la valeur des œuvres dématérialisées/ présentes en ligne et les facteurs qui participent de cette valeur perçue en ligne ?

## **2. Conditions de réalisation de l'étude, prestations attendues et livrables pour le lot 1 – étude économique**

### ***2.1. Principales caractéristiques et modalités de mise en œuvre de l'étude***

Le titulaire devra être force de proposition quant à la méthodologie employée. Celle-ci sera acceptée telle quelle ou après des modifications demandées par l'Hadopi.

Pour répondre aux objectifs de l'étude, le Titulaire devra notamment :

- mener une phase documentaire. Cette partie devra se baser sur la richesse des documents et

travaux existants sur le sujet, notamment les plus récents. Le Titulaire doit préciser dans son offre les sources sur lesquelles il compte s'appuyer pour son analyse documentaire et les ressources et fonds documentaires à sa disposition.

- Mener une phase de diagnostic s'appuyant notamment sur des entretiens avec des acteurs clés du secteur. Le nombre et la durée des entretiens, ainsi qu'une première proposition d'acteurs à interviewer et une première trame d'entretien devront être compris dans l'offre du Titulaire. Ces entretiens seront conduits et analysés par le Titulaire. L'Hadopi pourra aider à enrichir la liste de contacts et si nécessaire à contacter les personnes à interroger.
- Proposer et analyser des cas d'étude correspondant à des modèles économiques clés basés sur la recommandation et le financement participatif. Les cas choisis devront représenter une certaine diversité de situations, permettant de mener une réflexion aboutie sur les divers modèles économiques existants.
- Proposer une estimation des gains financiers générés par ces modèles clés.
- Déterminer la nature de ces revenus et leur répartition dans la chaîne de valeur, ainsi que le niveau de rentabilité global de ces modèles économiques.

## **2.2. Prestations attendues**

Le Titulaire s'engage à fournir à l'Hadopi, pour l'ensemble des prestations prévues aux présentes et pour l'ensemble des livrables attendus, une analyse riche, solide et argumentée.

Le Titulaire réalise les prestations ci-après, dans le respect du présent marché et dans les conditions telles que détaillées dans son offre, avec l'accord de l'Hadopi.

Le Titulaire assure les prestations suivantes, comprises dans le « forfait étude » :

- ✓ Une réunion de lancement de l'enquête au sein de l'Hadopi.
- ✓ Des préconisations et propositions sur les documents à inclure dans l'analyse bibliographique et des acteurs clé à interroger
- ✓ La réalisation des différentes phases de l'étude (documentaire, diagnostic/entretiens et étude de marché) qui comprend notamment :
  - La sélection et l'analyse des sources bibliographiques
  - Le recrutement des experts, la conduite des entretiens, leur analyse et leur compte-rendu
  - Le chiffrage de la valeur créée par les modèles économiques retenus dans le cadre de l'étude
- ✓ La rédaction de rapports intermédiaires avec les résultats obtenus dans les différentes phases de l'étude
- ✓ Une réunion de présentation des résultats intermédiaires au sein de la Haute Autorité.
- ✓ La livraison d'un rapport global comprenant les enseignements de l'étude économique dans ses différentes phases, ainsi que la synthèse des principales informations à retenir.

Prestations supplémentaires sur bons de commande (facultatives) : assistance de l'Hadopi lors de réunions internes ou publiques, aux fins de présenter l'enquête et ses résultats.

## **2.3. Description des livrables attendus (compris dans le forfait) :**

- La livraison de rapports intermédiaires pour chaque phase de l'étude ;
- La livraison d'un rapport intermédiaire complet des résultats de l'étude dans son ensemble (intégrant les différentes phases) associé à une présentation orale ;

- La livraison d'un rapport final complet d'environ 60 à 70 pages, intégrant les compléments d'information ou corrections demandés par l'Hadopi lors de la présentation du rapport intermédiaire ;
- La livraison d'une synthèse d'une dizaine de page faisant ressortir les informations clés.

Ces livrables devront faire ressortir une analyse riche et des conclusions opérationnelles. Ils devront prendre en compte tous les conseils, corrections, et demandes de modifications de l'Hadopi.

L'ensemble des documents fournis par le Titulaire est obligatoirement rédigé en langue française. L'étude ayant pour vocation à être publiée ou à être diffusée sur Internet en tout ou partie, la qualité rédactionnelle doit être excellente.

Ces livrables ont vocation à être rendus publics en tout ou partie par l'Hadopi notamment lors de réunions de présentation.

### **3. Conditions de réalisation de l'étude, prestations attendues et livrables pour le lot 2 – étude qualitative**

#### ***3.1. Principales caractéristiques et modalités de mise en œuvre de l'étude***

- *Périmètre de l'étude*

L'étude porte notamment sur les biens culturels suivants : musique/ vidéo clips, films et séries TV dématérialisés.

- *Méthodologie retenue et mise en œuvre*

Pour cette phase qualitative, une approche par entretiens semi-directifs in situ devant l'ordinateur sera privilégiée. L'offre du Titulaire précise ainsi concernant cette phase, la méthodologie recommandée (notamment le nombre et la durée préconisée des entretiens) et détaille les raisons de ses choix méthodologiques.

Au moins un entretien pilote devra être réalisé dans une salle avec retour.

Le Titulaire doit fournir une première trame de guide(s) d'entretien nécessaire(s) à la conduite de l'étude. Ces éléments sont modifiés si besoin selon les instructions de l'Hadopi, et validés par l'Hadopi.

- *Profil des participants et critères de recrutement*

Le Titulaire doit préciser dans son offre les critères de recrutement des participants qu'il recommande.

L'étude s'adresse en particulier à des internautes consommateurs réguliers de biens culturels dématérialisés (musique/ vidéo clips, films, et/ ou séries TV) de 15 à 39 ans, ce qui correspond aux deux tranches d'âge avec les taux déclarés de consommation de biens culturels les plus élevés : les 15-24 ans et 25-39 ans<sup>5</sup>.

Les participants devront résider en Ile de France. Le terrain de l'étude couvrira Paris et sa Région.

Les participants recrutés devront notamment être :

<sup>5</sup> D'après le dernier baromètre « Hadopi, biens culturels et usages d'Internet : pratiques et perceptions des internautes français », mai 2013, <http://www.hadopi.fr/observation/publications/3e-vague-du-barometre-usage-ifop-hadopi>.

- très actifs sur les réseaux sociaux (avec un panachage des différents types de réseaux sociaux)
- pour partie ayant déjà participé à des projets de financement participatifs dans les domaines de la musique, du cinéma et/ ou de l'audiovisuel.

### **3.2. Prestations attendues**

Le Titulaire s'engage à fournir à l'Hadopi, pour l'ensemble des prestations prévues aux présentes et pour l'ensemble des livrables attendus, une analyse riche, solide et argumentée.

Le Titulaire réalise les prestations ci-après, dans le respect du présent marché et dans les conditions telles que détaillées dans son offre, avec l'accord de l'Hadopi.

Le Titulaire assure les prestations suivantes, comprises dans le « forfait étude » :

- ✓ Une réunion de lancement au sein de l'Hadopi
- ✓ Les préconisations et propositions sur la conduite de la phase qualitative : recommandations en termes de méthodologie, notamment concernant le profil, le mode de recrutement et d'interrogation des participants
- ✓ La création des questionnaires de recrutement et guides d'entretien nécessaires à la conduite de l'étude
- ✓ La conduite du terrain de l'étude, qui inclut notamment :
  - Le recrutement des répondants et la conduite des entretiens
  - La gestion et la distribution des « incentives »
  - Les prises de note et/ ou les retranscriptions nécessaires à la bonne conduite de l'étude, qui pourront être fournies sur demande de l'Hadopi de manière anonymisée
  - Si nécessaire, la réservation d'une salle avec retour pour la conduite du terrain. Dans le cas de la recommandation d'une méthodologie par entretiens à domicile, au moins un entretien pilote devra être conduit dans une salle avec retour.
  - Si nécessaire, les frais de déplacement pour la conduite du terrain
- ✓ Le traitement et l'analyse qualitative des résultats
- ✓ Une réunion de présentation des résultats intermédiaires au sein de la Haute Autorité.

### **3.3. Description des livrables attendus (compris dans le forfait) :**

- La livraison d'un document synthétique d'environ deux pages présentant les premiers résultats de la phase qualitative.
- La livraison d'un rapport intermédiaire des résultats obtenus illustré par des verbatims et associé à une présentation orale.
- La livraison d'un rapport final complet (environ 60 pages) faisant état des résultats de l'étude dans son ensemble et intégrant les compléments d'information demandés par l'Hadopi lors de la présentation du rapport intermédiaire.
- La livraison d'une synthèse des résultats.

Ces documents devront faire ressortir une analyse riche et des conclusions opérationnelles. Ils devront prendre en compte tous les conseils, corrections, et demandes de modifications de l'Hadopi.

L'ensemble des documents fournis par le Titulaire est obligatoirement rédigé en langue française. L'étude ayant pour vocation à être publiée ou à être diffusée sur Internet en tout ou partie, la qualité rédactionnelle doit être excellente.



#### **4. Indépendance du Titulaire**

Cette enquête, comme tout travail scientifique, est réalisée par le Titulaire en toute indépendance. Les documents finaux livrés à l'Hadopi engagent la responsabilité professionnelle de son Titulaire et portent la mention de leur auteur.

L'Hadopi propose des orientations ou sollicite des corrections sur la présentation formelle des livrables ou sur le cadrage de l'enquête (augmentation du champ traité ou diminution de ce champ...).

#### **5. Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée de dix (10) mois à compter de la notification.

#### **6. Calendrier et délais de réalisation des prestations**

##### ***6.1. Lot 1 : étude économique***

Les dates d'exécution prévues pour le lot 1 sont les suivantes :

Notification du marché (date prévisionnelle)	15/10/14
Réunion de lancement (date prévisionnelle)	16/10/2014
Livraison d'un rapport intermédiaire pour la phase documentaire	05/11/2014
Livraison d'un compte-rendu des entretiens	21/11/2014
Livraison d'un rapport intermédiaire avec l'analyse des modèles économiques et l'estimation de la valeur créée	5/12/2014
Livraison d'un rapport intermédiaire pour l'ensemble de l'étude, comprenant les différentes phases et présentation orale	12/12/2014
Livraison du rapport final	19/12/2014

##### ***6.2. Lot 2 : étude qualitative***

Les dates d'exécution prévues pour le lot 2 sont les suivantes :

Notification du marché	15/10/14
Réunion de lancement	17/10/2014
Restitution par écrit des premiers éléments saillants des résultats d'étude qualitative	21/11/2014
Livraison d'un rapport intermédiaire de l'étude qualitative et présentation orale	05/12/2014
Livraison du rapport final de l'étude qualitative	12/12/2014

Dans le cas d'une proposition distincte de calendrier dans l'offre du Titulaire, celle-ci devra être dûment acceptée par l'Hadopi.

Ce calendrier (ou celui du titulaire s'il est plus court) pourra, le cas échéant être modifié (à la hausse) en cas de difficulté dans la survenance de l'étude avec l'accord exprès ou à la demande écrite de la Haute Autorité sans que le temps de réalisation et de livraison de l'étude (version finale du rapport définitif) ne puisse dépasser un délai global de **8 semaines** à compter de la notification du marché.

L'exécution des prestations prévues du présent du marché commence à la notification du marché. La date prévisionnelle de la notification est octobre 2014.

Le titulaire s'engage à respecter l'ensemble des délais d'exécution du présent CCP et le calendrier fixés par la Haute Autorité.

## **7. Suivi et contrôle de l'étude**

### ***7.1. Suivi***

Le Titulaire précise l'état d'avancement de l'étude de manière régulière afin de permettre à l'Hadopi de suivre son avancée : le prestataire devra fournir notamment à l'Hadopi des points d'avancée des travaux (recrutement et terrain) de manière régulière (une à deux fois par semaine).

### ***7.2. Contrôle***

L'Hadopi dispose d'un pouvoir de contrôle sur la réalisation de l'étude et sur les livrables. Elle peut dans le respect de leur indépendance, demander des justificatifs notamment quant à l'application de leurs méthodologies et de leurs démarches qualité définies par le Titulaire dans leurs offres conformément au CCP.

La Haute Autorité se réserve le droit de demander au Titulaire, à tout moment au cours de l'exécution du marché, de lui fournir toutes les informations, pièces et/ou justifications qu'elle jugerait utiles pour exercer son contrôle, y compris prises de notes et retranscriptions.

Au stade de la vérification des livrables, la Haute Autorité se réserve notamment le droit de demander au titulaire toute précision, démonstration ou justification, y compris le cas échéant sur pièces, à l'appui de son étude.

## **8. Utilisation des livrables et des sources bibliographiques de l'étude**

Ces livrables visés à l'article 1.2.2 pourront être rendus publics en tout ou partie par l'Hadopi notamment lors de réunions de présentation, sur son site Internet, tout autre site institutionnel. Ces livrables remis par le Titulaire doivent servir de base à l'analyse que souhaite mener l'Hadopi. Ils pourront également être réutilisés dans le cadre d'autres études lancées par la Haute Autorité ou d'autres entités ou personnes publiques ou privées, y compris à des fins commerciales.

Ils seront en tout ou partie diffusés sur le site internet de l'Hadopi et/ ou du Département Recherche, Etudes et Veille avec la mention du Titulaire comme auteur de l'étude et de leur date de livraison et pourront, le cas échéant, ultérieurement être mis à disposition du public notamment en open data.

La présente clause ne saurait être interprétée comme limitant les droits d'usage et de propriété de l'Hadopi sur les livrables prévus à l'article 16.

## **9. Modalités de vérification des livrables**

Au titre de la vérification, l'Hadopi se réserve le droit de solliciter d'éventuelles corrections, ajouts ou modification au Titulaire. Le Titulaire procède aux corrections ou ajustements dans les délais impartis par l'Hadopi et sans surcoût pour l'Hadopi .

## **10. Obligations du Titulaire**

### ***10.1. Obligations générales***

Le Titulaire est soumis aux obligations suivantes pendant toute la durée du marché :

- réaliser l'étude conformément à la méthode énoncée dans le présent CCP, dans son offre et celle validée par l'Hadopi,
- de maintenir la qualité des équipes qui travaillent sur le projet proposée dans son offre, et notamment, l'équipe proposée devra avoir une bonne connaissance des nouvelles technologies et de la consommation de biens culturels en ligne, de façon à bien saisir les enjeux de l'étude
- livrer les documents demandés dans le strict respect des délais contractuels et conditions de réalisation prévues au présent marché,
- respecter son obligation de confidentialité prévue dans le marché et l'ensemble des obligations légales ou d'autre nature applicables à l'objet du marché et en particulier la législation sur les données à caractère personnel, les règles protectrices des mineurs.

Il prend tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la fiabilité, de la pertinence, de l'exactitude de l'étude.

Il remet à l'Hadopi des livrables exempts d'erreur matérielle. Le Titulaire doit mettre tout en œuvre pour apporter une analyse riche, fondée, documentée et argumentée.

Il veille en permanence à assurer la transparence de ses actions et de ses implications auprès de l'Hadopi et agit à tout moment de façon coordonnée avec l'Hadopi.

Il garantit avoir en interne ou par le biais de sous-traitants l'ensemble des connaissances, compétences et savoir-faire techniques, juridiques métier et organisationnels nécessaires à l'exécution du présent marché.

En tant que professionnel, le Titulaire est garant du respect :

- De toutes obligations légales et réglementaires en vigueur de nature à couvrir ou impacter les prestations recommandées et/ou mises en œuvre en application du présent marché ;
- Des règles de l'art et consignes de bonne conduite pour chacune des prestations visées dans son offre, et ce tant à l'égard de l'Hadopi que des personnes sollicitées pour l'enquête
- De la sécurité et des données collectées au cours de l'étude et leur anonymisation totale.

Le Titulaire est seul responsable de l'obtention des éventuelles autorisations nécessaires pour la réalisation de ces prestations tant administratives qu'auprès des personnes privées.

Dans le cadre d'une telle étude portant sur des mineurs, le titulaire garantit l'Hadopi de faire une stricte application de l'ensemble des textes en vigueur assurant la protection des mineurs lorsqu'ils participent à des enquêtes de ce type (discussions portant sur d'éventuelles infractions pénales) et

de solliciter toutes les autorisations et présences nécessaires auprès de leurs parents ou représentants légaux.

### **10.2. Dispositions liées aux données à caractère personnel**

Il accorde une vigilance particulière au respect le plus strict de la protection des données à caractère personnel.

Le Titulaire garantit mettre en œuvre toutes les mesures, procédures et nécessaires pour respecter, dans le cadre de son activité et du présent marché, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés notamment en cas de la constitution de fichiers nominatifs pour la réalisation de cette étude. Le Titulaire garantit la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de ces données à caractère personnel. Il est notamment en mesure de justifier, à la demande de l'Hadopi à tout moment, qu'il respecte les obligations légales lui imposant de recueillir le consentement des auteurs et de faire droit à leur demande de rectification.

Aucune donnée à caractère personnel n'est transmise à l'Hadopi : toutes les données transmises à l'Hadopi sont anonymisées. La Haute Autorité n'a connaissance à aucun moment de l'identité de personnes participantes à l'étude. Elle n'est destinataire d'aucune sorte de donnée lui permettant d'identifier les participants.

Par ailleurs, le Titulaire s'engage à veiller à ne pas conduire l'Hadopi à méconnaître ces dispositions, en procédant à toutes les préconisations utiles en ce sens.

### **10.3. Information et conseil**

Le Titulaire, en qualité de professionnel, a une obligation permanente de conseil de l'Hadopi dans le cadre de l'exécution du présent marché.

Il s'engage à informer sans délai l'Hadopi ou son représentant de tout événement ou toute difficulté de nature à compromettre la qualité, le suivi ou la garantie des prestations objet du présent marché.

Il doit éclairer, conseiller, orienter, proposer les choix techniques (notamment pour le recrutement des participants, la rédaction des guides, des questionnaires, bibliographie, l'analyse économique etc.) les plus opportuns pour la réalisation de l'enquête commandée par l'Hadopi. Il informe l'Hadopi des enquêtes comparables sur le même sujet dont il a eu connaissance.

Il informe l'Hadopi de toute contradiction, ou incompatibilité entre le projet tel qu'il est décrit et les moyens techniques existants, ainsi que les réglementations en vigueur concernant la réalisation de ces prestations.

Il accorde une vigilance particulière au respect le plus strict de la protection des données à caractère personnel et la conservation de l'anonymat des participants.

## **11. Prestations complémentaires (bons de commandes)**

Le déclenchement de prestations complémentaires visées au bordereau des prix résulte de l'émission d'un bon de commande.

L'Hadopi peut décider d'arrêter ou de suspendre l'exécution des prestations commandées par bon de commande, cette suspension ou cet arrêt prendra la forme d'un bon de commande modificatif qui sera

notifié au Titulaire concerné deux semaines avant sa prise d'effet.

Les bons de commande mentionnent obligatoirement :

- La date de commencement des prestations ;
- le numéro et la date du bon de commande ;
- le numéro du marché ;
- la désignation précise des prestations commandées et leur délai de réalisation ;
- le montant HT et TTC ;
- le lieu de facturation et l'adresse d'envoi des factures.

Les bons de commande sont signés par le représentant du pouvoir adjudicateur ou, en cas d'empêchement, par toute personne ayant reçu délégation de signature à cet effet.

Pour les prestations accessoires dont l'Hadopi aurait besoin en cours d'exécution du marché mais qui ne sont pas prévues au bordereau des prix, le Titulaire fait une proposition de prix sous la forme de devis, dans la limite du plafond maximum du montant du marché fixé dans l'acte d'engagement.

Cette proposition fera l'objet d'une validation ou d'un rejet de la part de l'Hadopi.

La validation de la proposition entraîne l'émission du bon de commande correspondant, précisant le montant des prestations, en fonction des prix indiqués dans le devis.

## **12. Modalités de règlement**

### ***12.1. Conditions et délais de paiement***

Les prestations sont payables selon l'échéancier de paiement.

	Pourcentage du montant à payer
A la commande	50%
A la remise du rapport intermédiaire	30%
Après remise du rapport final	20%

Le paiement s'effectue selon les règles de la compatibilité publique, dans un délai global de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Hadopi lorsque le paiement se fait à la commande et sinon à compter de la remise des livrables après certification du service fait.

L'Hadopi se libère des sommes dues en exécution du présent marché en faisant porter les montants au compte indiqué dans l'acte d'engagement.

### ***12.2. Intérêts moratoires***

Le dépassement du délai de paiement ouvre droit et sans autre formalité par le Titulaire du marché, à compter du jour d'expiration du délai, au bénéfice d'intérêts moratoires.

Les intérêts moratoires ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente

effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, et après application des clauses de révision et de pénalisation.

### **12.3. Facturation des prestations**

Le Titulaire fait parvenir à la Direction des Finances et du Développement de l'Hadopi (4 rue du Texel 75014 Paris) chaque facture en précisant les sommes auxquelles il prétend du fait de l'exécution du marché et en donnant tous les éléments de détermination de ces sommes.

Chaque facture est établie en un exemplaire et doit comporter, en sus des mentions légales, les indications suivantes :

- le numéro et la date de la facture,
- le nom et l'adresse du créancier,
- le numéro SIRET ou SIREN du créancier, ainsi que son code APE,
- le numéro et la date du marché,
- le numéro et la date du bon de commande, si nécessaire,
- la désignation de la prestation réalisée,
- le montant HT unitaire,
- le montant TTC unitaire,
- pour chaque taux de TVA, le montant de la TVA,
- le montant total TTC, étant égal au montant total HT auquel s'ajoute le montant de chaque taux de TVA,
- le numéro de son compte bancaire ou postal.

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable de l'Hadopi à Paris.

## **13. Prix – Montant**

Les prestations du présent marché, sont traitées à prix forfaitaire et unitaire. Ces prix sont spécifiés dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, constituée de la décomposition des prix globale et forfaitaire et du Bordereau des prix unitaires.

Les prix sont réputés :

- inclure toutes les dépenses nécessaires à la parfaite exécution de la prestation, notamment les frais généraux, impôts et taxes (payés par le Titulaire) et assurer au Titulaire une marge pour risques et bénéfices, assurance ;
- comprendre également la cession des droits de propriété intellectuelle ;

## **14. Réfaction**

En application CCAG- PI les prestations peuvent faire l'objet d'une réfaction de prix lorsque l'Hadopi estime que, sans être entièrement conformes aux stipulations du marché, elles peuvent néanmoins être admises en l'état.

L'Hadopi se réserve le droit, après avoir mis à même le Titulaire de formuler ses observations, de procéder, par décision dûment motivée, à une réfaction du prix proportionnelle à l'importance des imperfections constatées.

## **15. Pénalités**

Les pénalités prévues aux CCAG-PI s'appliquent sauf pour les faits générateurs suivants auxquels s'appliquent alors les pénalités ci-après.

L'ensemble des pénalités prévues est sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

### **Pénalités en cas de retard par rapport aux délais de réalisation des prestations prévues dans l'offre du Titulaire ou les autres documents contractuels :**

Sauf cas de force majeure, et par dérogation au CCAG-PI, le Titulaire encourt, sans mise en demeure préalable et de plein droit,

- Pour les livrables intermédiaires : une pénalité d'un montant de 100 € HT par jour calendaire de retard, notamment en cas de retard dans la remise de chacun des livrables par rapport aux dates de livraison prévues aux articles 6.1 (lot 1) et 6.2 (lot 2).
- Pour le livrable final : une pénalité d'un montant de 250 € HT par jour ouvrable en cas de retard dans la remise du livrable final par rapport à la date prévues aux articles 6.1 (lot 1) et 6.2 (lot 2).

## **16. Confidentialité**

### ***16.1. Dispositions générales***

Le Titulaire reconnaît le caractère sensible des informations transmises par l'Hadopi et à l'Hadopi en rapport avec la réalisation de l'étude. Il s'engage à ce titre à en préserver la confidentialité la plus stricte et n'en faire utilisation que dans le cadre du présent marché.

Il reconnaît le caractère sensible et confidentiel des informations collectées au cours de l'étude.

Le Titulaire s'engage à observer une stricte confidentialité à l'égard de tiers sur le contenu des prestations objets du marché et leurs modalités d'exécution.

L'obligation de confidentialité prendra effet à compter de la signature du présent marché et demeurera en vigueur pour une durée de 5 ans à compter de l'expiration ou de la résiliation de ce marché pour quelque cause que ce soit.

Tout manquement aux présentes justifierait une résolution de plein droit du marché aux torts du Titulaire et engage la responsabilité contractuelle du Titulaire qui s'expose à de lourds dommages et intérêts.

Il se porte fort du respect de cette obligation de confidentialité par ses salariés et sous-traitants éventuels et sera responsable de plein droit en cas de manquement de l'une ou l'autre de ces personnes.

## 16.2. Confidentialité des livrables

Par dérogation au point 3 de l'article B.25.2 du CCAG-PI, le Titulaire s'engage à observer une stricte confidentialité sur le contenu de ses livrables, le cas échéant, jusqu'à leur publication officielle de l'étude par l'Hadopi.

Après cette publication, ils s'engagent à ne communiquer que sur les éléments publiés par l'Hadopi et uniquement avec l'accord de celle-ci et en aucun cas sur les autres informations dont ils auraient eu connaissance.

## 17. Assurances

Le Titulaire doit pouvoir justifier chaque année d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile pour dommages de toute nature causés au personnel de l'Hadopi, aux biens et aux tiers. Il doit préciser le montant de la garantie pour laquelle il est assuré.

Le Titulaire et les sous-traitants agréés par l'Hadopi doivent remettre, dans un délai de 8 jours à compter de la notification du présent marché, une attestation d'assurance justifiant qu'ils sont couverts au titre de la responsabilité civile (RC – articles 1382 à 1384 du code civil) ainsi qu'au titre de la responsabilité professionnelle en cas d'accident ou de dommage causé à l'occasion de l'exécution des marchés subséquents.

A tout moment, durant l'exécution du marché, le Titulaire doit être en mesure de produire les attestations d'assurance sur demande de la Haute Autorité, dans un délai de 15 jours.

## 18. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des éléments et livrables visés à l'article 1.2 (exemple : guides, questionnaires, tableaux, analyses et rapports) réalisés et/ou fournis en exécution du présent marché, seul ou conjointement avec l'Hadopi, (ci après « les résultats ») sont cédés conformément à l'option B de l'article 25 du CCAG-PI, qui dispose que « *le titulaire du marché cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant au pouvoir adjudicateur de les exploiter librement, y compris à des fins commerciales, pour les destinations précisées dans les documents particuliers du marché* ».

Les droits cédés comprennent notamment:

- le droit de reproduire, sans limitation de nombre, en tout ou partie, en l'état ou modifiés, par tous procédés et sur tous supports, y compris électroniques, tant actuels que futurs, connus ou inconnus
- le droit de représenter, de communiquer au public, de mettre à disposition du public ou de distribuer, en tout ou partie, en l'état ou modifiés, par tous moyens, modes et procédés y compris électroniques, tant actuels que futurs, connus ou inconnus ;
- le droit d'adapter, de résumer, de traduire, d'incorporer, en tout ou partie, par tous moyens, tant actuels que futurs, connus ou inconnus dans toute étude ou tout autre document ou produit,
- le droit de transférer les résultats à un prestataire, une autre institution ou toute autre personne du choix de l'Hadopi,
- de mettre à disposition du public via leur diffusion sur des sites internet notamment en « open data ».



L'ensemble de ces droits est transférable par l'Hadopi et l'Hadopi, en tant que cessionnaire, a la liberté d'exercer l'ensemble des droits acquis, directement ou par un tiers.

Cette cession est faite pour le monde entier et pendant toute la durée de la protection légale des droits d'auteur. Le prix de la cession de droits est compris de façon forfaitaire et définitive dans le montant du marché.

Les résultats pourront être exploités en toutes langues et tous pays, sous toutes formes et présentations et par tous procédés tant actuels que futurs par l'Hadopi ou tout tiers autorisé.

Le Titulaire assure à la Haute Autorité la jouissance paisible et exclusive des droits d'utiliser les résultats contre tout trouble, revendication et éviction d'un tiers, à un titre quelconque et ils indemnisent des éventuelles conséquences dommageables pour la Haute Autorité.

Il atteste notamment que l'ensemble des résultats sont entièrement originaux et n'incorporent aucun élément protégé susceptible de violer les droits de tiers. Dans le cas contraire, la Haute Autorité se réserve la faculté de résilier le présent marché aux torts exclusifs du Titulaire sans préjudice du paiement de tout éventuel dommage et intérêt subis par la Haute Autorité.

L'ensemble des éléments fournis par l'Hadopi, notamment le questionnaire de recrutement, le questionnaire principal et les guides d'animation et/ ou d'entretien, ainsi que les études ou rapports, pour l'exécution du présent marché reste la propriété exclusive de l'Hadopi. Le présent marché ne saurait entraîner aucun transfert de propriété de l'Hadopi au bénéfice du Titulaire. Le droit d'utilisation sur ces éléments accordé au Titulaire par l'Hadopi est limité aux seuls besoins et durée du présent marché.

## **19. Responsabilité**

Le Titulaire indemnise l'Hadopi de toutes les conséquences dommageables (ex : atteinte à l'image et à la réputation) liées à un manquement de sa part aux obligations prévues au présent marché, et notamment à une mauvaise préconisation de sa part, erreur.

## **20. Nantissement de créance**

Le présent marché peut faire l'objet de nantissement ou de cession de créances, l'Hadopi fait application des dispositions présentes dans les articles 106 à 110 du Code des marchés publics.

## **21. Transfert d'activité**

Le Titulaire s'engage à informer sans délai l'Hadopi de tout projet de cession, totale ou partielle du marché, de tout projet de transfert d'activité (cession de branche commerciale, fusion, absorption, etc...) de nature à affecter l'exécution du présent marché et à produire les documents et renseignements utiles concernant la nouvelle entreprise à qui le contrat doit être transféré ou cédé.

La cession et le transfert du marché sont soumises à l'accord de l'Hadopi.

En cas d'acceptation de la cession par l'Hadopi, elle fera l'objet d'un avenant constatant le transfert du marché au nouveau Titulaire.

## **22. Sous-traitance**

Le Titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu de l'Hadopi l'acceptation de chaque sous-traitant

## **23. Litiges**

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, la loi française est seule applicable.

Le tribunal compétent est le Tribunal administratif dans le ressort duquel se situe le siège de l'Hadopi, soit le Tribunal administratif de Paris.

## **24. Résiliation**

Les présentes dispositions complètent le CCAG-PI.

La résiliation du marché pourra intervenir aux torts du Titulaire et sans indemnité sur décision unilatérale de l'Hadopi notamment :

- Pour motif d'intérêt général,
- en cas de manquement grave et/ ou répété à ses obligations contractuelles,
- dans l'hypothèse où les renseignements requis à l'article 18 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 se révéleraient inexacts,
- en cas de cession du présent marché non autorisée préalablement par l'Hadopi.

## **25. Déroghations**

Les éventuelles dérogations au CCAG-PI sont prévues de manière expresse par les articles du présent marché.